



PROCES-VERBAL DE CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE 24 SEPTEMBRE 2018

L'an deux mille dix-huit, le 24 septembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Tournay, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Camille DENAGISCARDE.

Présents : MM. Francis ARTIGUE (à partir du point 2), Jean-Claude DELAS, Nicolas DATAS-TAPIE, Camille DENAGISCARDE, Jean-Louis GABAS, David PAMBRUN (à partir du point 2), Frédéric PERRET et Régis PIERROT (à partir du point 6), Mmes Marie-Thérèse BRUZAUD, Blandine CARATY, Monique GAILHOU et Jacqueline SARRABERE.

Absents :

Catherine HOWARD

Muriel ROSSI donne procuration à Monsieur Nicolas DATAS-TAPIE

Véronique RENAUDOT donne procuration à Monique GAILHOU

Secrétaire de séance : Monique GAILHOU

Après avoir fait l'appel, Monsieur le Maire constate que le quorum est atteint. Madame Monique GAILHOU est désignée secrétaire de séance.

La séance est ouverte à 20h30.

1. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 28 juin 2018

Madame Blandine CARATY suggère de rajouter la précision suivante CARATY « (opposée à la compensation par la commune pour le club de rugby) », au point n°4 ainsi que la mention de son abstention au point n°9.

Le procès-verbal ainsi modifié est adopté à l'unanimité avec l'abstention de Monsieur Nicolas DATAS-TAPIE.

Monsieur David PAMBRUN arrive à 20h45.

AFFAIRES GENERALES

2. Préparation du Conseil communautaire du 27 septembre

La séance est suspendue de 20h55 à 21h15 pour que Monsieur le Maire puisse recevoir une délégation syndicale.

En prévision du Conseil communautaire du 27 septembre, Monsieur le Maire fait un compte-rendu de la conférence territoriale communautaire qui s'est tenue le 12 septembre 2018. Le principal sujet était le transfert de la compétence scolaire au niveau communautaire à partir de 2019. Trois options possibles avaient été présentées :

- Option 1 : Maintien du lissage et harmonisation de la compétence école (extension à toute la communauté)
- Option 2 : Abandon du lissage et harmonisation de la compétence école (extension à toute la communauté)
- Option 3 : Report de l'harmonisation de la compétence école et maintien du lissage (maintien de la situation actuelle)

Monsieur Nicolas DATAS-TAPIE indique qu'il préfère l'option 2, même s'il n'est pas contre l'option 3.

Monsieur Francis ARTIGUE arrive à 21h22.

Monsieur le Maire indique que ce qui est important c'est moins combien de fois le contribuable paye que combien il paye. Il n'est pas non plus convaincu, tout comme le vice-président de la communauté en charge des questions de ressources humaines, que la compétence serait mieux gérée au niveau communautaire. Il précise par ailleurs que le Centre de loisirs de Pouyastruc a été confié à un prestataire privé alors que celui de Tournay est assuré en gestion directe, ce qui veut dire que le service ne serait donc pas égal entre les territoires. De plus, l'hypothèse du transfert évoque uniquement le fonctionnement et non l'investissement.

Monsieur le Maire indique que le bureau de la communauté, après avoir longtemps milité pour l'extension totale de la compétence scolaire, s'est finalement très largement prononcé en faveur de l'hypothèse 3 et que lors de la conférence territoriale une forte majorité s'est également dégagée en faveur de ce scénario, qui rejoint directement ses préconisations exprimées depuis plusieurs mois sur le sujet, afin de minimiser les incidences fiscales pour le contribuable communautaire, sans remettre en cause les transferts antérieurs sur le secteur de Pouyastruc, ni interdire toute extension ultérieure de la compétence.

Il invite donc pour sa part les délégués communautaires de Tournay à faire en sorte que cette hypothèse, qui est celle de la sagesse, obtienne la majorité qualifiée nécessaire à sa mise en œuvre, lors du vote formel du conseil communautaire sur ce point.

3. Instruction des autorisations du droit du sol

Monsieur le Maire informe le Conseil que la mairie de Tarbes n'a pas souhaité renouveler la convention pour l'instruction des autorisations du droit du sol. A partir du 1^{er} mars, la commune de Tournay devra trouver un autre instructeur. La seule proposition reçue est celle de la mairie de Lannemezan qui était initialement plus chère que la mairie de Tarbes.

Les tarifs proposés sont les suivants :

- Certificat d'urbanisme : 60 €
- Déclaration préalable : 110 €
- Permis d'aménager : 190 €
- Permis de construire : 160 €

Monsieur le Maire propose de retenir la proposition de la ville de Lannemezan qui sera chargée de l'instruction des autorisations du droit du sol de la commune de Tournay à compter du 1^{er} mars 2019.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

4. Convention d'occupation du domaine public avec le collège du Val d'Arros et le SDIS des Hautes-Pyrénées

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil municipal de la lettre du Chef de Centre de secours de Tournay demandant l'utilisation de la salle Albert Pierrot pour l'organisation de manœuvres et d'entraînements sportifs.

Monsieur le Maire précise également qu'il convient de formaliser une convention avec le collège du Val d'Arros pour l'utilisation de la salle pour les cours d'EPS.

Monsieur le Maire propose d'autoriser gratuitement l'occupation de la salle Albert Pierrot par le collège du Val d'Arros et le SDIS des Hautes-Pyrénées.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

5. Convention avec TDF pour la location d'un terrain pour l'édification d'un site radioélectrique

Monsieur le Maire informe le Conseil de la volonté de TDF d'implanter un site radioélectrique sur la parcelle B n°418 afin d'améliorer la couverture mobile sur l'autoroute.

Monsieur le Maire propose d'autoriser l'implantation sur cette parcelle communale par un bail de 12 ans en contrepartie d'un loyer annuel et de 2 000 € et sous réserve que TDF ait les autorisations administratives nécessaires.

La proposition est adoptée à l'unanimité avec les abstentions de Messieurs Francis ARTIGUE, Nicolas DATAS-TAPIE et de Mesdames Blandine CARATY, Muriel ROSSI et Jacqueline SARRABERE.

6. Motion pour le maintien des trésoreries dans les Hautes-Pyrénées

Monsieur Régis PIERROT arrive à 21h43.

Monsieur le Maire donne lecture de la proposition de motion de l'Association Départemental des Maires :

« Dans le cadre du plan de restructuration national des services de la Direction Générale des Finances Publiques, le projet de la Direction Départementale des Finances Publiques des Hautes-Pyrénées prévoit la fermeture, au 1^{er} Janvier 2019, de trois trésoreries situées en zone rurale et de montagne.

Au-delà de la fermeture de services des finances publiques, ce sont des questions de présence des services publics en zone rurale, d'aménagement équilibré du territoire, de l'égalité d'accès aux services qui se posent. En effet, ce mouvement de fusion contribue à éloigner le service public des collectivités et des citoyens, nourrit les inégalités et les fractures territoriales, en favorisant des territoires au détriment d'autres.

En conséquence et conformément à la motion votée à l'unanimité de l'Assemblée Générale de l'Association Départementale des Maires et Présidents d'intercommunalités des Hautes-Pyrénées du 27 avril 2018, le Conseil Municipal de Tournay, réuni en séance publique le 24 septembre, se prononce contre le projet de fusion des trésoreries dans les Hautes-Pyrénées et demande leur maintien en l'état ».

Monsieur le Maire propose d'adopter cette motion.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

7. Modification des statuts du Syndicat Mixte pour le Développement des Coteaux des Hautes-Pyrénées

Monsieur le Maire indique qu'il est nécessaire que les communes composant le syndicat mixte se prononcent sur :

- La sortie du syndicat mixte « pays » et le transfert de la compétence d'aménagement touristique autour du lac de Puydarrieux sur le site Natura 2000, transférée au PETR des Coteaux
- Le maintien de la compétence « assainissement non collectif » sur le syndicat mixte exercé par le SPANC des coteaux

Les communes ont un délai réglementaire de 3 mois pour se prononcer sur la proposition faite de modification des compétences. Les communes n'ayant pas répondu dans les délais impartis, seront considérées comme favorable à cette proposition.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

TRAVAUX

8. Lancement des travaux de la place d'Astarac

Monsieur le Maire indique que le début des travaux d'aménagement de la place est imminent. L'entreprise COLAS va d'abord enlever les plantations actuelles, puis commencera les travaux de terrassements côté Nord pour que ce côté soit terminé au mois de décembre. Les travaux continueront ensuite côté Sud lorsque le côté Nord sera ouvert à la circulation et au stationnement, le but étant de perturber le moins possible les commerces côté Nord et côté Sud.

Madame Blandine CARATY demande si une communication est prévue. Madame Monique GAILHOU indique être allée voir les commerçants un par un et un communiqué a été envoyé à la presse.

9. Programme de travaux concernant le réseau d'assainissement

Madame Blandine CARATY revient sur programme de travaux sur le réseau d'assainissement. Une consultation a été lancée avec l'assistance du bureau d'études Boubée-Dupont Eau-Environnement. La consultation portait sur la rue des coteaux d'arrêt, la rue de la fontaine, et la rue de l'Arros pour le lot 1 (reconstruction) et de la rue Lestrade pour le lot 2 (réhabilitation sans tranchée) pour une estimation totale de 550 000 € HT.

En ce qui concerne le lot 1, trois offres ont été reçues entre 929 781 € et 932 027 € HT pour une estimation à 474 314,25 € HT. Monsieur le Maire propose donc de déclarer la consultation infructueuse compte tenu de l'écart considérable constaté par rapport à l'estimation de la maîtrise d'œuvre. Une nouvelle consultation devra avoir lieu avec une variante technique pour pouvoir proposer des offres en PVC à la place de la fonte prévue initialement.

En ce qui concerne le lot 2, sept offres ont été reçues entre 23 975 € et 49 390 € HT pour une estimation à 61 000 €. Monsieur le Maire propose de retenir la proposition de l'entreprise la moins-disante ATEC pour un montant de 23 975 € HT sous réserve d'obtenir des subventions de l'Agence de l'Eau.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Il est signalé un regard qui déborde rue des coteaux d'arrêt.

10. Marchés assainissement

Monsieur le Maire indique que dans le cadre des travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement, il convient de choisir une entreprise pour les études géotechniques et une pour les essais d'étanchéité et tests de compactages. L'analyse des offres du bureau d'études Boubée-Dupont Eau Environnement propose de retenir les entreprises GEOTEC pour les études géotechniques pour un montant de 10 200,00 € HT et RESOLOGY pour les essais d'étanchéité et tests de compactages pour un montant de 15 672,50 € HT.

Monsieur le Maire propose de retenir ces offres et de solliciter des subventions à l'Agence de l'Eau sur l'ensemble de l'opération.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

11. Travaux de voirie consécutifs aux intempéries

Monsieur le Maire rappelle que la commune a été durement touchée par les intempéries du 16 juillet dernier provoquant de nombreux dégâts chez les particuliers et sur le domaine public. Une demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle a été transmise aux services de l'Etat. Monsieur le Maire fait un état des lieux avec des photos des lieux dégradés.

En ce qui concerne la voirie et le curage des fossés, une consultation a été lancée pour les rues suivantes : chemin du Castera, chemin de Bernadets, rue du général Leclerc de Hautecloque, chemin du Moura, chemin du Cagnoulet, chemin des joncs, chemin du Barran, chemin des moines, chemin du paradis et rue de l'Arros.

Trois entreprises ont répondu et Monsieur le Maire propose de retenir la proposition de l'entreprise moins disante : POMES-DARRE TP pour un montant de 46 431 € HT et de solliciter une aide du Conseil Départemental.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

12. Travaux de la SNCF sur la voie ferrée

Monsieur le Maire évoque les travaux de la SNCF sur la voie ferrée.

La circulation des trains sera interrompue de mi-octobre à fin mars (sauf pendant les vacances de Noël où elle est rétablie). Des bus remplaceront les trains durant ces périodes de fermeture.

Il n'est pas prévu sur la commune de fermeture programmée des passages à niveau. Toutefois, des perturbations en journée seront à prévoir : fermeture de plusieurs minutes en particulier le matin et le soir pour laisser passer les engins travaux.

13. Travaux sur l'A64

Monsieur le Maire indique que dans le cadre des travaux de rénovation des chaussées entre Lanespède et Capvern sur l'A64, la fermeture de l'échangeur N°15 de Capvern sera nécessaire les 24, 25, 27 et 28 septembre ainsi que les 1er et 8 octobre 2018. Le trafic sera donc partiellement reporté sur le réseau secondaire pour permettre aux usagers de récupérer l'autoroute sur les échangeurs de Tournay ou Lannemezan. Vinci Autoroutes mettra en place une signalisation temporaire réglementaire pour informer les usagers de l'évènement.

FINANCES

14. Contribution au Fonds de Solidarité Logement

Monsieur le Maire rappelle que le Fonds de Solidarité Logement (FSL) permet de venir en aide aux personnes en difficulté pour accéder ou se maintenir dans un logement indépendant et décent. Il leur accorde des aides financières lorsqu'elles se trouvent dans l'impossibilité d'assumer le paiement des loyers, des charges et des frais d'assurance locative ainsi que le paiement des charges liées à la fourniture d'eau, d'énergie et de services téléphonique. La loi du 13 août 2004 relative aux Libertés et Responsabilités Locales prévoit la participation des communes au financement du FSL. Dans un souci de répartition équitable de cette charge, le Conseil Départemental propose une participation des communes en fonction du nombre d'habitants. Pour les communes de 500 à 2500 habitants, cette participation a été évaluée à 0,50 € / habitant, ce qui correspond à 659,00 € pour la commune de Tournay.

Monsieur le Maire propose donc de participer à hauteur de 659,00 € au Fonds de Solidarité Logement.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

15. Décision modificative n°2

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de prévoir des crédits budgétaires pour l'éclairage et alimentation électrique de la Halle Mignonac, l'équipement de logiciels informatiques et des travaux de voirie qui seront financés par une économie réalisée sur les travaux de la salle Albert Pierrot. Il propose donc de procéder au vote de virement de crédits suivants, sur le budget de l'exercice :

CREDITS A OUVRIR						
Sens	Section	Chap	Art.	Opé.	Objet	Montant
D	I	21	2138	102	Constructions – Autres constructions	15 000,00 €
D	I	21	2151	51	Réseaux de voirie	50 000,00 €
D	I	21	2183	73	Matériel de bureau et matériel informatique	10 000,00 €
TOTAL						75 000,00 €
CREDITS A REDUIRE						
Sens	Section	Chap	Art.	Opé.	Objet	Montant
D	I	23	2313	301	Constructions en cours	-75 000,00 €
TOTAL						-75 000,00 €

La proposition est adoptée à l'unanimité.

SERVICES MUNICIPAUX

16. Prestataire informatique de logiciels pour les services municipaux

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de prévoir une évolution de la solution informatique des services municipaux pour un gain de temps des agents, une sécurité des données et une accessibilité multisite.

L'analyse des offres permet de garder le même prestataire JVS-Mairistem dont l'offre se compose en TTC de frais de fonctionnement annuels de 3 656,16 €, des frais de formation pour 6 384,00 € et des frais d'acquisition de licences et de reprises de données antérieures pour 9 780,72 €. Monsieur le Maire propose de choisir l'offre présentée par JVS-Mairistem pour un montant global de 13 470,06 € HT, 16 164,72 € TTC.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

17. Création d'un emploi permanent aux services techniques

Monsieur le Maire expose au conseil municipal, que les besoins du service justifient la création d'un emploi permanent à temps complet d'agent technique polyvalent pour palier notamment à la fin des contrats aidés. Il propose :

- De créer à partir du 1^{er} octobre 2018 au tableau des effectifs de la commune un poste permanent à temps complet d'adjoint technique, cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux
- La rémunération et la situation administrative de cet agent seront celles fixées par la réglementation en vigueur pour le cadre d'emplois concerné
- Le Maire est chargé de recruter le responsable de ce poste

La proposition est adoptée à l'unanimité.

ASSOCIATIONS

18. Demande de subvention de fonctionnement de l'association France Alzheimer des Hautes-Pyrénées

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil de la demande de subvention de fonctionnement de l'association France Alzheimer des Hautes-Pyrénées. Monsieur le Maire propose de ne pas donner suite à cette demande.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

19. Demande de subvention de fonctionnement du Club de l'Amitié de l'Arros

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil de la demande de subvention de fonctionnement du Club de l'Amitié de l'Arros. Monsieur le Maire propose de reconduire la subvention de 500 €.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

20. Demande de subvention de fonctionnement de l'association du jumelage Tournay – La Vraie Croix

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil de la demande de subvention de fonctionnement de l'association du jumelage Tournay – La Vraie Croix. Monsieur le Maire propose de reconduire la subvention de 500 €.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

URBANISME

21. Déclaration d'intention d'Aliéner de la parcelle E n°173 (2 rue Capdeville Cathala)

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il n'y a aucune raison de préempter cette parcelle.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

22. Déclaration d'intention d'Aliéner des parcelles B n°237, 238 et 239 (11 avenue de Tarbes)

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il n'y a aucune raison de préempter cette parcelle.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

23. Déclaration d'intention d'Aliéner de la parcelle E n°1589 issue d'un redécoupage de la parcelle 1587 (11 avenue de Tarbes)

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il n'y a aucune raison de préempter cette parcelle.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

Madame Blandine CARATY évoque les retards de facturation des prestations périscolaires et extrascolaires aux parents. Il est répondu que les retards sont dus, notamment, à l'augmentation des demandes en cartes d'identité. Il a été prévu un calendrier d'envoi des factures pour la fin de l'année pour éviter que toutes les factures arrivent simultanément. A terme, le nouveau logiciel acquis permettra à partir de 2019, d'éviter tout retard de facturation.

La séance est levée à 23h25.

La secrétaire de séance,

Le Maire,

Monique GAILHOU

Camille DENAGISCARDE



MAIRIE
DE TOURNAY

65190

SEANCE DU 20 DECEMBRE 2018

**APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 24 SEPTEMBRE 2018**

☎ 05 62 35 70 26
☎ 05 62 35 78 64

✉ mairie@ville-tournay.fr
<http://www.ville-tournay.fr>

Réunis le 20 décembre 2018, les membres du Conseil municipal de la commune de Tournay approuvent le procès-verbal du Conseil.

Camille DENAGISCARDE, Maire,

Jean-Claude DELAS, Premier Adjoint au Maire,

Monique GAILHOU, Deuxième Adjointe au Maire,

Marie-Thérèse BRUZAUD, Troisième Adjointe au Maire,

Régis PIERROT, Quatrième Adjoint au Maire,

Jean-Louis GABAS,

Frédéric PERRET,

Jean-François DUBARRY,

David PAMBRUN,

Blandine CARATY,

Francis ARTIGUE,

Muriel ROSSI,

Jacqueline SARRABERE,

Nicolas DATAS-TAPIE,

Véronique RENAUDOT,